Environnement: stratégie de coopération Europe-Asie

1997/2240(COS) - 14/07/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant, sans débat, le rapport de Mme Lone DYBKJAER (ELDR, DK) sur la coopération Europe-Asie dans le domaine de l'environnement, le Parlement européen souscrit aux principes énoncés dans la communication de la Commission mais s'étonne du manque de suggestions concrètes formulées dans le document. Il entend dès lors souligner les mesures que la Commission doit prendre à cet effet. Il souhaite en particulier un engagement plus fort contre le changement climatique ainsi qu'un lien plus net avec les programmes de technologies propres et de transfert de technologies décidés à Kyoto. Il déplore que la Commission européenne se soit concentrée sur les pays asiatiques dont l'industrialisation est basée sur les exportations et affirme qu'une stratégie de coopération devrait être davantage axée sur les pays en développement du Sud de l'Asie et viser à un développement durable. La stratégie proposée devrait en outre aider les pays asiatiques à satisfaire à leurs obligations découlant d'accords internationaux tels que l'Agenda 21, la Convention sur la biodiversité, le Protocole de Montréal, etc. Le Parlement constate que les actions proposées n'atteignent pas les couches les plus pauvres de la population et demande des initiatives à cet effet. La Banque européenne d'investissement devrait en particulier se doter de politiques claires en ce qui concerne l'impact environnemental de ses opérations. Parallèlement, le Parlement souhaite que les entreprises de l'Union européenne se conforment à des normes environnementales d'un niveau élevé. Il réclame un code de conduite contenant les normes environnementales que devraient observer les entreprises de l'Union opérant en Asie. Il invite également la Commission à élaborer de plans d'aide à la création, au sein des administrations nationales, régionales et locales d'Asie, de capacités dans les domaines de la gestion de l'environnement et souligne la nécessité d'aider les gouvernements asiatiques à combler leurs lacunes dans ce domaine. Pour le Parlement il est urgent d'intégrer dans la coopération l'expérience acquise en faveur de programmes existants (ex.: programme de coopération entre l'UE et la Chine). Sur le plan des financements, le Parlement souhaiterait qu'ils associent à la fois fonds publics et fonds privés en incluant un soutien spécifiquement européen. Les programmes financés doivent être continuellement évalués et avoir des répercussions directes sur la biodiversité. Qui plus est, l'Union devrait, dans les accords financiers qu'elle conclut avec les pays asiatiques, imposer des conditions en matière de gestion de l'environnement. Le Parlement estime en particulier qu'il serait plus efficace de regrouper tous les instruments budgétaires relatifs à l'environnement et à la coopération avec l'Asie dans un programme-cadre. Il rappelle que la pollution de l'eau est la cause de la mort de 500.000 enfants par an en Asie et insiste pour qu'une part non négligeable du programme soit consacrée à la pollution atmosphérique et les énergies renouvelables. En outre, il souhaite que l'on accorde plus d'attention au problème des incendies de forêt (notamment en Indonésie). Enfin, le Parlement souhaite que tant en Asie qu'en Europe la Commission agisse pour que les gens soient sensibilisés aux problèmes de l'environnement et demande, à l'issue d'une période 3 ans, un rapport évaluant la mise en place de cette stratégie.